

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 14 novembre 2016

Convocation du : 4 novembre 2016

Objet : Plan de financement Veyn'Art 2017.

L'an deux mille seize, le quatorze novembre 2016 à heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, sous la présidence de René MOREAU, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou Charles, P. Schiazza, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF. Contoz, JM Gueyraud, R. Moreau, J. Bourbousse, C. Aubert, M. Ventre, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes.

Absents : Jean-Marie Bernard, Michel Thomas, Nathalie Ferrere, Bernadette Saudemont, Jean-Paul Artigues, Jacqueline Marcellin, Fabienne Darini, Josette Revoux.

Pouvoirs : Fabienne Darini a donné pouvoir à René Moreau,
Jacqueline Marcellin a donné pouvoir à Marc Ventre,
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à Christian Aubert,
Josette Revoux a donné pouvoir à Maurice Chautant.

Le Vice-Président chargé de la culture, Michel Mescle, rappelle aux délégués le fonctionnement de la manifestation Veyn'Art pour l'année 2016 organisé par le service culture de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy en partenariat avec plusieurs prestataires.

Il propose de maintenir un format identique pour l'année 2017 tant sur le plan des prestations proposées (compagnies artistiques, visites guidées, découverte des produits locaux, ...) que sur le plan financier.

L'enveloppe financière resterait établie à 43 000 € et des demandes de subventions seront adressées à la Région et au Département.

Cette proposition soulève un débat sur les subventions qui pourraient être effectivement obtenues de la part des financeurs.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- approuve à l'unanimité des voix exprimées le plan de financement suivant :

Coût de l'opération prévisionnel : 43 000 €
Région PACA : 12 000 €
Département Hautes Alpes : 5 000 €
Billetterie : 15 000 €
Participation EPCI de la Drôme : 4 500 €
Autofinancement de CCBD : 6 500 €

- autorise la demande de subvention, charge le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 27	pour : 24	contre : 0	abstention : 3
--------------	-----------	------------	----------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20161114-Db98a_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2016

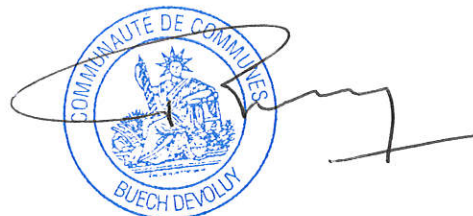
Publication : 30/11/2016

Pour le 1er Vice - Président



Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le 1^{er} Vice-Président,



René MOREAU